

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 JUIN 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 07

Votants 11

OBJET : 2023_046 DELIB

9. ESPACE D'ANIMATIONS
STEPHANE HESSEL
MODIFICATION DE LA
TARIFICATION DES ACTIVITES.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 050-265904003-20230619-100720230099 AB DE



L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme. Delphine BOULENGER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, MM. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absents : Mme Martine LORPHELIN et Mme Marie Josée RUHMAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Contexte :

Les tarifs des activités de l'Espace d'Animations n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis 2019, l'évolution à la fois de l'offre d'activités mises en place et des charges nous amène à proposer une évolution de la grille tarifaire.

Nouvelle proposition :

La tarification proposée s'établit sur la période allant du 01 septembre 2023 au 31 août 2024. Un ajustement sera prévu en fonction de l'évolution du programme d'activités pour septembre 2024 dans le cadre du nouvel agrément. Celle-ci s'articule comme aujourd'hui sur la base du quotient familial. Elle permet une meilleure prise en compte des capacités financières des familles et de faciliter l'accès aux activités pour tous.

Elle est répartie sur 9 tranches pour éviter l'effet d'écrasement pour les familles ayant des ressources modestes avec les effets de seuils. Elle est structurée pour les ateliers, soit au trimestre, soit à l'année avec une diminution du prix de séance en cas d'inscription à l'année. Par ailleurs, il est proposé de supprimer la cotisation au centre social préalable à la participation aux activités. En effet, le montant symbolique de celle-ci (5€ par famille) représente pour les publics les plus éloignés et les jeunes un frein à la participation.

Pour les accueils de loisirs, il est proposé de passer d'une tarification à la prestation (garderie, repas, et accueil de loisirs) à une tarification tout compris (avec ou sans repas), plus lisible pour les familles et plus prévisible pour la gestion du service.

La tarification permet d'englober l'ensemble des activités que l'Espace d'Animations Stéphane Hessel peut être amené à proposer en créant :

Pour les ateliers 3 types d'activités :

- A) Les activités encadrées par des bénévoles ou les actions de soutien à la parentalité
- B) Les activités / ateliers animés par des agents de l'Espace d'Animations de Merville
- C) Les activités encadrées par des intervenants externes ou avec un coût de matériel élevé

Pour les sorties en fonction de la distance et des droits d'entrée :

- A) Sortie en région sans droit d'entrée
- B) Sortie en région avec droits d'entrée
- C) Sortie hors région sans droit d'entrée
- D) Sortie hors région avec droits d'entrée
- E) Sortie exceptionnelle (grand parc, étranger, gros spectacle)

.../...

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20230619-10072023D09_AB-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023.

OBJET : 9. ESPACE D'ANIMATIONS STEPHANE HESSEL. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITES.

Pour les séjours :

- A) Séjour enfants / Ados
- B) Séjour famille accompagnée
- C) Séjour séniors selon la durée

Pour l'ACI

Pas de modification pour le moment de la tarification.

Cette proposition de grille permet de couvrir toutes les actions pouvant être mises en place et de créer une stabilité dans la tarification des activités et de revaloriser les actions et activités mises en place par l'Espace d'Animations Stéphane Hessel.

Autour de la programmation régulière des ateliers, d'autres actions seront proposées tout au long de l'année dans le cadre des différents projets portés par l'Espace d'Animations Stéphane Hessel visant à répondre à des problématiques sociales particulières. Les activités proposées dans ce cadre seront gratuites et s'inscriront dans des projets spécifiques faisant l'objet de demande de financement auprès de partenaires comme l'ARS, la Région, etc.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la modification des tarifs des activités de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel à compter du 01 septembre 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.